

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 12 octobre 2023

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 178 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Daniel AMAR - Sophie AMARANTINIS - Patrick AMICO - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Julie ARIAS - Gérard AZIBI - Mireille BALLETTI - Marion BAREILLE - Sébastien BARLES - Guy BARRET - Marie BATOUX - Laurent BELSOLA - Nassera BENMARNIA - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - André BERTERO - Eléonore BEZ - Solange BIAGGI - Kayané BIANCO - Marylène BONFILLON - Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA - Sarah BOUALEM - Doudja BOUKRINE - Michel BOULAN - Valérie BOYER - Romain BRUMENT - Romain BUCHAUT - Christian BURLE - Sophie CAMARD - Isabelle CAMPAGNOLA-SAVON - Joël CANICAVE - Emilie CANNONE - Laure-Agnès CARADEC - Martin CARVALHO - Roland CAZZOLA - Martine CESARI - Jean-Pierre CESARO - Saphia CHAHID - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Pascal CHAUVIN - Lyece CHOULAK - Jean-David CIOT - Marie-Ange CONTE - Jean-Marc COPPOLA - Frédéric CORNAIRE - Jean-François CORNO - Jean-Jacques COULOMB - Georges CRISTIANI - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Lionel DE CALA - Bernard DEFLESSELLES - Marc DEL GRAZIA - Bernard DESTROST - Vincent DESVIGNES - Sylvaine DI CARO - Alexandre DORIOLE - Monique FARKAS - Claude FERCHAT - Stéphanie FERNANDEZ - Gérard FRAU - Olivier FREGEAC - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - David GALTIER - Eric GARCIN - Gerard GAZAY - Jacky GERARD - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Magali GIOVANNANGELI - Vincent GOYET - Philippe GRANGE - Hervé GRANIER - Sophie GRECH - Patrick GRIMALDI - Jean-Christophe GRUVEL - Frédéric GUELLE - Sophie GUERARD - Yannick GUERIN - Roger GUICHARD - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Prune HELFTER-NOAH - Claudie HUBERT - Pierre HUGUET - Michel ILLAC - Nicolas ISNARD - Hatab JELASSI - Sébastien JIBRAYEL - Nicole JOULIA - Cédric JOUVE - Christine JUSTE - Arnaud KELLER - Didier KHELFA - Philippe KLEIN - Vincent KORNPROBST - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE - Anthony KREHMEIER - Pierre LAGET - Michel LAN - Vincent LANGUILLE - Nathalie LEFEBVRE - Jessie LINTON - Camélia MAKHLOUFI - Richard MALLIE - Remi MARCENGO - Maxime MARCHAND - Régis MARTIN - Marie MARTINOD - Sandrine MAUREL - Caroline MAURIN - Anne MEILHAC - Hervé MENCHON - Danielle MENET - Arnaud MERCIER - Yves MESNARD - Marie MICHAUD - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - André MOLINO - Pascal MONTECOT - Claudie MORA - Yves MORAIN - José MORALES - Pascale MORBELLI - Lourdes MOUNIEN - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Christian NERVI - Yannick OHANESSIAN - Grégory PANAGOUDIS - Christian PELLICANI - Marc PENA - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Jocelyne POMMIER - Henri PONS - Fabrice POUSSARDIN - Perrine PRIGENT - Marine PUSTORINO-DURAND - Stéphane RAVIER - Didier REAULT - Anne REYBAUD - Dona RICHARD - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Maryse RODDE - Denis ROSSI - Georges ROSSO - Michel ROUX - Laure ROVERA - Michel RUIZ - Franck SANTOS - Eric SEMERDJIAN - Laurence SEMERDJIAN - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Aïcha SIF - Jean-Marc SIGNES - Laurent SIMON - Marie-France SOURD GULINO - Gilbert SPINELLI - Francis TAULAN - Guy TEISSIER - Françoise TERME - Nathalie TESSIER - Marcel TOUATI - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX - Jean-Louis VINCENT - Ulrike WIRMINGHAUS - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Sophie ARRIGHI représentée par Frédéric GUELLE - Nicolas BAZZUCCHI représenté par Jean-Pierre GIORGI - Mireille BENEDETTI représentée par Didier KHELFA - Moussa BENKACI représenté par Jean-Christophe GRUVEL - Julien BERTEI représenté par Romain BRUMENT - Corinne BIRGIN représentée par Camélia MAKHLOUFI - Linda BOUCHICHA représentée par

Nathalie LEFEBVRE - Jean-Louis CANAL représenté par Georges CRISTIANI - René-Francis CARPENTIER représenté par Jean-Baptiste RIVOALLAN - Eric CASADO représenté par François BERNARDINI - Mathilde CHABOCHE représentée par Hervé MENCHON - Philippe CHARRIN représenté par Daniel GAGNON - Robert DAGORNE représenté par Régis MARTIN - Christian DELAVET représenté par Vincent DESVIGNES - Cédric DUDIEUZERE représenté par Eléonore BEZ - Audrey GARINO représentée par Christian PELLICANI - Hélène GENTE-CEAGLIO représentée par André BERTERO - Jean-Pascal GOURNES représenté par Vincent LANGUILLE - Stéphanie GRECO DE CONINGH représentée par Lionel DE CALA - Sophie JOISSAINS représentée par Sylvaine DI CARO - Philippe LEANDRI représenté par Olivier FREGEAC - Pierre LEMERY représenté par Dona RICHARD - Stéphane PAOLI représenté par Francis TAULAN - Patrick PAPPALARDO représenté par Guy TEISSIER - Didier PARAKIAN représenté par Vincent GOYET - Benoît PAYAN représenté par Anthony KREHMEIER - Roger PELLENC représenté par Marie-Ange CONTE - Anne-Laurence PETEL représentée par Philippe KLEIN - Patrick PIN représenté par Yves MESNARD - Véronique PRADEL représentée par Grégory PANAGOUDIS - René RAIMONDI représenté par Frédéric VIGOUROUX - Bernard RAMOND représenté par Guy BARRET - Alain ROUSSET représenté par Danielle MENET - Isabelle ROVARINO représentée par Daniel AMAR - Michèle RUBIROLA représentée par Sophie CAMARD - Florian SALAZAR-MARTIN représenté par Gérard FRAU - Valérie SANNA représentée par Hervé GRANIER - Jean-Pierre SERRUS représenté par Christian AMIRATY - Etienne TABBAGH représenté par Anne MEILHAC - Anne VIAL représentée par Perrine PRIGENT - Yves WIGT représenté par Jean-François CORNO - Karima ZERKANI-RAYNAL représentée par Stéphanie FERNANDEZ.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Michel AMIEL - Nadia BOULAINSEUR - Gérard BRAMOULLE - Olivia FORTIN - Lydia FRENTZEL - Agnès FRESCHER - Éric LE DISSES - Stéphane LE RUDULIER - Gisèle LELOUIS - Jean-Marie LEONARDIS - Bernard MARANDAT - Eric MERY - Férouz MOKHTARI - Frank OHANESSIAN - Claude PICCIRILLO - Pauline ROSSELL - Lionel ROYER-PERREAUT - Jean-Yves SAYAG - Monique SLISSA - Catherine VESTIEU.

Etaient présents et représentés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Aicha SIF représentée à 14h24 par Jean-Marc SIGNES - Jean-Marc COPPOLA représenté à 14h45 par Pierre HUGUET - Lisette NARDUCCI représentée à 15h15 par Joël CANICAVE - Marcel TOUATI représenté à 15h14 par Nathalie TESSIER - Gérard AZIBI représenté à 15h30 par Laure ROVERA - Richard MALLIE représenté à 15h43 par Amapola VENTRON - Martine CESARI représentée à 16h12 par Romain BUCHAUD - Julie ARIAS représentée à 16h14 par Yannick GUERIN - Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA représentée à 16h15 par Olivier GUIROU - Nicole JOULIA représentée à 16h40 par Claudie MORA.

Etaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Isabelle SAVON à 14h30 - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES à 15h05 - Anne MEILHAC à 15h35 - Françoise TERME à 15h51 - Vincent KORNPROBST à 15h56 - Perrine PRIGENT à 15h56 - Henri PONS à 16h08 - Gérard GAZAY à 16h08 - Sébastien JIBRAYEL à 16h10 - Marie BATOUX à 16h10 - Gérard FRAU à 16h13 - Nathalie LEFEBVRE à 16h13 - Lyece CHOULAK à 16h14 - Nassera BENMARNIA à 16h14 - Roger GUICHARD à 16h15 - Laurent BELSOLA à 16h15 - David GALTIER à 16h18 - Georges ROSSO à 16h25 - Didier REAULT à 16h30 - Jacky GERARD à 16h30 - Eric GARCIN à 16h39 - Samia GHALI à 16h40 - Cédric JOUVE à 16h41 - Doudja BOUKRINE à 16h50 - Jean-Marc SIGNES à 16h51.

Madame la Présidente a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

MOB-013-14787/23/CM

■ Approbation du bilan de la concertation préalable relative au projet d'aménagement des Berges de l'Huveaune avec création de la voie verte de l'Huveaune sur la commune de Marseille

68847

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Par délibération n°TRA 001-6406/19/CM du 20 juin 2019, la Métropole Aix-Marseille-Provence a approuvé son premier Plan vélo métropolitain. Véritable feuille de route métropolitaine en matière de vélo, ce dernier prévoit la création de 8 lignes vélos sécurisées sur la commune de Marseille à horizon de réalisation 2024-2030.

La ligne 2 : Est Huveaune : « Les plages David – Dromel – Saint Loup – La Pomme – La Valentine/La Barasse – La Penne sur Huveaune – Aubagne » soit environ 19 km. Cette ligne est concernée par le projet de création d'une voie verte en bordure des berges de l'Huveaune entre son embouchure et la commune de La Penne sur Huveaune et d'Aubagne.

Par la délibération N°TRA 009-6571/19/BM du 26 septembre 2019, le projet de création de la voie verte de l'Huveaune sur la commune de Marseille et l'étude de sa continuité sur les communes de La Penne sur Huveaune et d'Aubagne ont été confiés en délégation de maîtrise d'ouvrage à la SOLEAM.

Suite aux études préliminaires réalisées en coordination avec la Direction Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations GEMAPI de la Métropole et l'Epage Huca, ce projet a évolué et déplacé son périmètre d'intervention, initialement situé en tête de berges, jusqu'au lit mineur du cours d'eau. Cette évolution a été approuvée par la délibération n°MOB-005-10756/21/BM du 16 décembre 2021. Elle permettra au projet, en fonction des potentialités, de proposer des aménagements à caractère de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations de type reprofilage et renaturation de berges, prévention des inondations et protection de la biodiversité sur les deux rives.

Depuis 2018, la Métropole exerce en effet la compétence de Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations dans un objectif de cohérence et de gestion intégrée des enjeux de l'eau par bassin versant. Le SMBVH (Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Huveaune) devenu l'Epage Huca, au titre des compétences que lui a transféré et délégué la Métropole, conduit et participe à la mise en œuvre des dispositifs réglementaires tels que la SLGRI (Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation) et les mesures du SDAGE (Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux), au travers d'un Contrat de rivière et d'un PAPI (Programme d'action de Prévention des Inondations). Des actions sont d'ores et déjà déclinées en opérations (études et travaux) sur le linéaire de l'Huveaune. Le projet d'aménagement des berges de l'Huveaune s'intègre donc dans cette démarche globale.

Par délibération n° MOB-025-12089/22/CM du 30 juin 2022, il a été approuvé l'organisation et les modalités d'organisation d'une concertation préalable volontaire visant à codéfinir avec la population et les personnes associées le projet d'aménagement des Berges de l'Huveaune.

Dans le respect de l'article L 121-16 du Code de l'Environnement, le public a été informé des modalités de la concertation préalable et de sa durée par voie dématérialisée, par voie d'affichage sur les lieux concernés par la concertation et par voie de publication locale plus de 15 jours avant son démarrage.

Des actions de communication ont également été déployées durant toute la durée de la concertation pour informer le plus large public possible (affichage, communication sur les réseaux sociaux, communication presse). L'information a également été relayée par les mairies de secteur concernées par voie d'affichage et via leurs réseaux sociaux.

La concertation s'est déroulée du 26 janvier au 26 mars 2023 inclus.

Afin de permettre au public de s'informer et de s'exprimer, plusieurs actions ont été mises en œuvre conformément aux modalités prévues par la délibération et dans le respect des articles L. 121-16 et L. 121-16-1 du Code de l'Environnement. En raison du linéaire de l'équipement, les outils de la concertation ont été organisés à l'échelle de chacun des trois secteurs traversés par le projet : le 6&8 (6ème et 8ème arrondissements), le 9&10(9ème et 10ème arrondissements) et le 11&12 (11ème et 12ème arrondissements).

Plusieurs outils d'informations et de mobilisation citoyenne ont été utilisés, en ligne, en salle ou sur le terrain :

- 14 réunions de concertation :
 - 5 réunions publique – ateliers de concertation ouvert à tous au cœur des quartiers traversés (148 participants).
 - 2 réunions d'information avec les associations locales des quartiers (38 participants).
 - 2 rencontres avec les associations spécialisées (12 participants).
 - 3 ateliers avec les jeunes de collèges des quartiers concernés (68 collégiens rencontrés).
 - 2 ateliers avec les salariés des associations de zone concernées (25 participants)
- 14 temps d'échange et d'information en extérieur (120 personnes rencontrées).
- Un registre numérique (24 contributions).
- Une page internet dédiée.
- Un questionnaire en ligne (1113 réponses).
- Une adresse email dédiée (10 contributions).

Le bilan de la concertation a été présenté et rendu public le 22 mai 2023. Le processus de concertation a suscité près de 1600 participations.

La forte mobilisation des habitants, riverains, usagers ou futurs usagers de l'équipement a permis d'enrichir le projet et de le préciser dans ses fonctionnalités et son tracé. Ainsi certaines connexions et itinéraires ont pu être privilégié au vu des attentes du public et les équipements précisés. Cette concertation préalable s'est déroulée en amont et en parallèle des études d'avant-projet qu'elle a donc permis d'alimenter. Le tracé a été stabilisé et le dossier d'études d'avant-projet validé en comité de pilotage le 21 juin 2023 au vu de cette concertation et de ses apports.

Le bilan de la concertation préalable est présenté dans deux rapports annexés à la présente délibération. Les documents rappellent les modalités d'organisation et le déroulement complet de la concertation, ils constituent la synthèse et l'analyse des avis et questions adressées à la Métropole pendant la concertation, regroupés de manière thématique.

Il est proposé par la présente délibération de procéder à l'approbation du bilan de la concertation préalable de la Métropole dont le rapport est joint en annexe.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;

- Le Code de l'Urbanisme ;
- Le Code de l'Environnement ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale ;
- La délibération n° TRA001-6406/19/CM du Conseil de la Métropole du 20 juin 2019, portant approbation du Plan vélo métropolitain ;
- La délibération n° TRA 009-6571/19/BM du 26 septembre 2019, portant Approbation d'un mandat de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la SOLEAM pour l'étude et la réalisation de la voie verte des Berges de l'Huveaune à Marseille et son étude de faisabilité sur les communes de La Penne sur Huveaune et d'Aubagne ;
- La délibération n°MOB-005-10756/21/BM du 16 décembre 2021 portant approbation de l'avenant 1 au mandat de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la SOLEAM pour l'étude et la réalisation de la voie verte des Berges de l'Huveaune à Marseille et son étude de faisabilité sur les communes de La Penne sur Huveaune et d'Aubagne ;
- La délibération MOB-025-12089/22/CM du 30 juin 2022 approuvant les modalités et le lancement de la concertation préalable.

Où le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que la concertation préalable relative à la réalisation de la voie verte des Berges de l'Huveaune à Marseille s'est déroulée du 26 janvier 2023 au 26 mars 2023.
- Qu'à l'issue de la concertation, il y a lieu d'approuver le bilan de la concertation préalable établi par la Métropole.

Délibère

Article unique :

Est approuvé le bilan de la concertation préalable du projet d'aménagement des Berges de l'Huveaune comprenant la création de la voie verte de l'Huveaune tel que présenté en annexe 1 et en annexe 2.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Transports et Mobilité Durable

Henri PONS